



Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes
publics
139, rue Bercy
75012 PARIS

Lattes, le 18 août 2017

Objet : Demande de dégrèvement TFNB et prise en charge de cotisations sociales 2017

Monsieur le Ministre,

Les conditions climatiques du printemps 2017 ont été extrêmement sévères pour les agriculteurs du département de l'Hérault, en particulier les viticulteurs.

Deux épisodes pluvieux (11-14/02 et 27-28/02) ont ravagé à deux reprises, sur 16 communes du minervois, 50 exploitations agricoles sur 306 ha. Le Comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a d'ailleurs acté la reconnaissance en calamité agricole de ces deux épisodes climatiques le 14 juin dernier.

Deux épisodes de gel (nuits 19-20-21/04 et 28/04) ont sévi sur plus de 9 500 ha de vignes dans tout le département Hérault. Ce sont 1 947 exploitants agricoles impactés recensés à ce jour via la cellule de crise de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault. Certaines exploitations ont perdu plus de 80 % de leur récolte et plusieurs milliers d'hectares ont été rendus improductifs.

A ces évènements climatiques d'envergure, s'ajoutent deux épisodes de grêles localisés et à nouveau un risque de baisse de production dû à la sécheresse estivale.

Aujourd'hui, dans l'Hérault, une demande de reconnaissance de calamité agricole pour le gel est en cours pour les pertes de fonds sur vignes, et une première rencontre a eu lieu pour dresser un premier bilan.

Les premières prévisions professionnelles font état d'une très petite récolte sur le département de l'Hérault autour de 4,2 millions d'hl par rapport à 2016 avec 4,6 M d'hl (petite récolte), avec une tendance baissière au fur et à mesure de l'avancée des vendanges. Une année normale, la vendange se situe autour de 5,5 M d'hl, ce qui représente une perte de 30 %.

Ces évènements climatiques exceptionnels par leur nature et leurs conséquences graves sont consécutifs à une année 2016 similaire en termes d'intempéries et d'impacts sur l'agriculture départementale (sécheresse et grêle).

Fragilisées par ces évènements climatiques, les exploitations viticoles le sont aussi par les importations de vins issus de pays de l'Union Européenne, ayant pour conséquences des cours baissiers et des stocks toujours invendus à ce jour.

Les viticulteurs vont devoir supporter 2 années de mauvaises récoltes dans un contexte de marché baissier mais qui, même si les cours se maintenaient ou augmentait, ne suffirait à compenser la perte de production de la campagne 2017.

Les répercussions économiques de ces pertes de récoltes auront un impact sur les 2 ou 3 prochaines années au mieux. C'est pourquoi, face à l'ampleur du phénomène, un accompagnement d'urgence est indispensable pour aider les agriculteurs à surmonter cette catastrophe climatique.

Pour toutes ces raisons, nous vous sollicitons :

- sur le volet économique pour :

- un report de paiement de la TFNB 2017 pour les agriculteurs de notre département, dans l'attente de pouvoir établir un bilan définitif de cette campagne, compte tenu de l'impact du gel sur les productions.
- accorder un dégrèvement de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), de manière collective pour les agriculteurs impactés par une perte de récolte.

- sur le volet social pour :

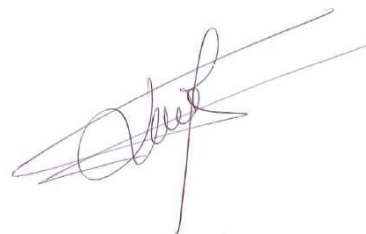
- activer la prise en charge des cotisations MSA et abonder une enveloppe exceptionnelle en complément de celle déjà existante
- demander un soutien complémentaire auprès des départements et activer la mise en place du RSA.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Guilhem VIGROUX
Président FDSEA 34



Samuel MAS
Président JA 34



Copie : Ministre de l'Agriculture